

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT URBAIN  
le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX  
Téléphone : 01.47.75.96.29.  
-----

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Objet : n° 1156

Renouvellement d'adhésion au Pass petite couronne (action sociale) pour les agents de GENERIA

Séance du Comité du **2 février 2023** sur convocation adressée aux membres le **27 janvier 2023**.

L'an deux mille-vingt-trois le **2 février 2023 à 15h30**, les membres composant le Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis à leur siège social sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

#### ETAIENT PRESENTS :

**Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président**  
**Madame Samia KASMI, Vice-Président**  
**Mesdames Stéphanie SOARES, Patricia PENTURE, Anne-Marie AMSELLEM, Brigitte PALAT**  
**Messieurs Julien SAGE, Yves REVILLON,**

#### ABSENT EXCUSE :

**Monsieur Philippe POUTHÉ**

#### ONT DONNE POUVOIR :

**Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD à Monsieur Jacques KOSSOWSKI**  
**Monsieur Vincent FRANCHI à Madame Anne-Marie AMSELLEM**

Lesquels forment la majorité des **11 membres** du Comité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles **L2121-17 et L2121-20** du **Code Général des Collectivités Territoriales**, applicables aux délibérations du Comité.

## LE COMITE

Vu l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 26 de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 dite de modernisation de la Fonction Publique,

Vu les articles 70 et 71 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi conclu par le Centre de Gestion de la Petite Couronne avec Plurélya,

Vu la convention d'adhésion au PASS Petite Couronne,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi, en vue de faire bénéficier aux agents de la collectivité de prestations d'action sociale,

Vu le rapport ci-annexé,

### **DELIBERE:**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Décide d'adhérer au contrat-cadre d'accompagnement social de l'emploi conclu par le CIG de la petite couronne et de choisir la formule n° 5 d'un montant de 249 € par an et par agent.

#### **ARTICLE 2:**

Autorise le président à signer le bulletin d'adhésion et la convention, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **ARTICLE 3:**

Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat cadre seront imputées sur le budget du Syndicat.

Délibération adoptée par  
Votes pour : 10  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0



Le Président  
  
**J. KOSSOWSKI**  
Maire de Courbevoie

Délibération transmise en Préfecture le : **13 FEV. 2023**  
Délibération affichée à GENERIA le :

## QUESTION N° 6

### **RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU PASS PETITE COURONNE (ACTION SOCIALE) POUR LES AGENTS DE GENERIA**

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des collaborateurs et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

L'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale, ainsi que les modalités de leur mise en service.

Le Centre de Gestion de la Petite Couronne Parisienne a eu pour ambition de définir et de mettre en œuvre, au profit des agents de la Fonction Publique Territoriale, en partenariat avec les communes et établissements publics de coopération intercommunale de son ressort territorial qui seront intéressés, une politique d'accompagnement social de l'emploi classique et à promouvoir, avec l'appui des employeurs locaux, des contrats et prestations de nature à renforcer l'attractivité à l'embauche et la fidélisation des agents en poste. Les nouvelles dispositions législatives permettent en effet aux centres de gestion de souscrire des contrats cadre pour les agents des collectivités qui le souhaitent, ces dernières étant en mesure d'apporter une contribution financière aux opérateurs.

Suite à une procédure de mise en concurrence, le Centre de Gestion de la Petite Couronne a souscrit un contrat cadre d'accompagnement social auprès de Plurelya, association de loi 1901 dont le Conseil d'Administration est paritaire, jusqu'au 31 Décembre 2026.

Le contrat cadre dénommé Pass Petite Couronne permet aux collectivités membres de bénéficier d'un accompagnement social de l'emploi.

Il appartient à chaque membre d'examiner, d'adopter et d'autoriser son Président à signer cette convention d'adhésion au contrat cadre et de spécifier dans le bulletin d'adhésion les conditions particulières retenues.

Les agents permanents de GENERIA bénéficient du Pass Petite Couronne depuis le 1er juillet 2015.

Il est proposé de souscrire à la formule n° 5 pour un montant de 249 € par an et par agent. En 2023, cela concerne 4 agents.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur le renouvellement de l'adhésion de notre Syndicat au Contrat Pass Petite Couronne pour la période du 1er février 2023 au 31 décembre 2026.